

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 5 février 2009

L'An deux mille neuf,
le 5 février à dix heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 janvier 2009 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Roland PEPIN, Michel FOUGEROUSE, Francette PAGES, Serge COUDERT, Bernard DOMAISON, Pierre-Jean MONTAVI, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Bernard VEYSSEYRE

Etait absent:

Eric FAISANDIER

Les points suivants ont été évoqués:

Validation des votes du 17 janvier 2009 : Lors d'élections, le 17 janvier dernier, les électeurs de la section de Donazac ont exprimés leur refus au projet proposé. Les électeurs de la section de St Prejet / Pannessac ont approuvé, quant à eux, les deux projets proposés. Le Conseil Municipal entérine les choix exprimés par les électeurs. L'échange entre la section de St Préjet / Pannessac et Mme BESSE est donc validé ainsi que la vente d'une partie de la parcelle A700 appartenant aux habitants de la section.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer la vente de ce bien au prix de 15 €/m² à Monsieur CARISSANT, seule personne à avoir manifesté son désir d'acquérir ce terrain depuis l'annonce faite par le Conseil Municipal au cours de la séance du 10 juin 2008. 2 abstentions.

Échange bien de section Verdun / Commune : Afin de poursuivre la régularisation du plan cadastral et de le faire correspondre avec la réalité du terrain, le Conseil Municipal propose l'échange avec les habitants de Verdun de la parcelle F397, parcelle sur laquelle plusieurs constructions ont été réalisées et notamment la voie communale n°9, contre la parcelle F416 appartenant actuellement à la commune. Les habitants de Verdun seront consultés.

Tarif déneigement communes de Croisances et Vazeilles: Le Conseil Municipal décide de conserver le tarif adopté au cours de la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2006 pour les interventions de viabilité hivernale que réalise la commune pour le compte de ses voisines, c'est à dire 50€ H.T/heure.

Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget: Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les dépenses d'investissement nécessaires en ce début d'année avant le vote du budget dans la limite de 25% du budget de l'an passé.

Installation du wifi au camping: Le Conseil Municipal valide la proposition du groupe Orange pour installer l'Internet mobile par wifi sur le site du camping municipal et des chalets.

Choix d'un cabinet pour la réalisation d'une étude thermique: Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du Cabinet BET François et Volle pour la réalisation d'une étude concernant une chaufferie bois permettant le chauffage de bâtiments communaux.

Participation de la commune aux frais des écoles: En concertation avec les autres communes de la communauté de communes, le Conseil Municipal décide de porter la participation de la commune aux frais des écoles à 550 € par élève.